

Révision à mi-parcours du contrat de territoire des Coteaux de la Mossig

Rapport n° CP/2012/474

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoires, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009 prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

Par délibération du 31 mars 2011, l'assemblée plénière a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire des Coteaux de la Mossig.

Le contrat de développement et d'aménagement du territoire des Coteaux de la Mossig a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa réunion du 26 octobre 2009 pour la période 2009 - 2014. Conformément à la méthodologie de suivi financier des contrats de territoires, le bilan d'exécution du contrat a été réalisé sur la période 2009 - 2011 et la programmation des projets actualisée pour la période 2012 - 2014. Les subventions relatives à l'eau potable, l'assainissement, les déchets, les cours d'eau et l'habitat sont comptabilisées hors enveloppe de référence dans le bilan.

1 – Le bilan de l'exécution du contrat pour la période 2009 – 2011 par volet et thématique

Le bilan financier réalisé au 31/12/2011, nous donne une répartition par volet des aides du territoire telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

	Avec impact sur l'enveloppe du territoire	Sans impact sur l'enveloppe du territoire	Total
Volet 1	1 231 973 €	964 965 €	2 196 938
Volet 2	168 264 €	352 473 €	520 737
Total	1 400 236 €	1 317 438 €	2 717 675

Les montants les plus significatifs ayant impacté l'enveloppe de référence et engagés par le Conseil Général ont financé, pour le volet 1 et le volet 2 :

- Les travaux de restructuration et d'économies d'énergie à l'école les Tilleuls de Westhoffen,
- Les travaux de restauration des extérieurs de l'église protestante Saint-Martin de Westhoffen,
- Le soutien aux périscolaires par la Communauté de communes.

La répartition par thématique des subventions votées pour le volet 1 et le volet 2 :

	Voté 2009 + 2010+2011		
	V1	V2	Total
Animation du territoire		106 903	106 903
Développement culturel	235 164		235 164
Développement de la pratique sportive	95 334		95 334
Développement du réseau routier	406 011		406 011
Développement touristique		25 375	25 375
Education	204 280		204 280
Lecture publique	61 163		61 163
Petite enfance	26 436		26 436
Projet d'excellence		35 986	35 986
Projets d'intérêt local	203 585		203 585
Total	1 231 973	168 264	1 400 236

2 – La nouvelle programmation 2012 - 2014

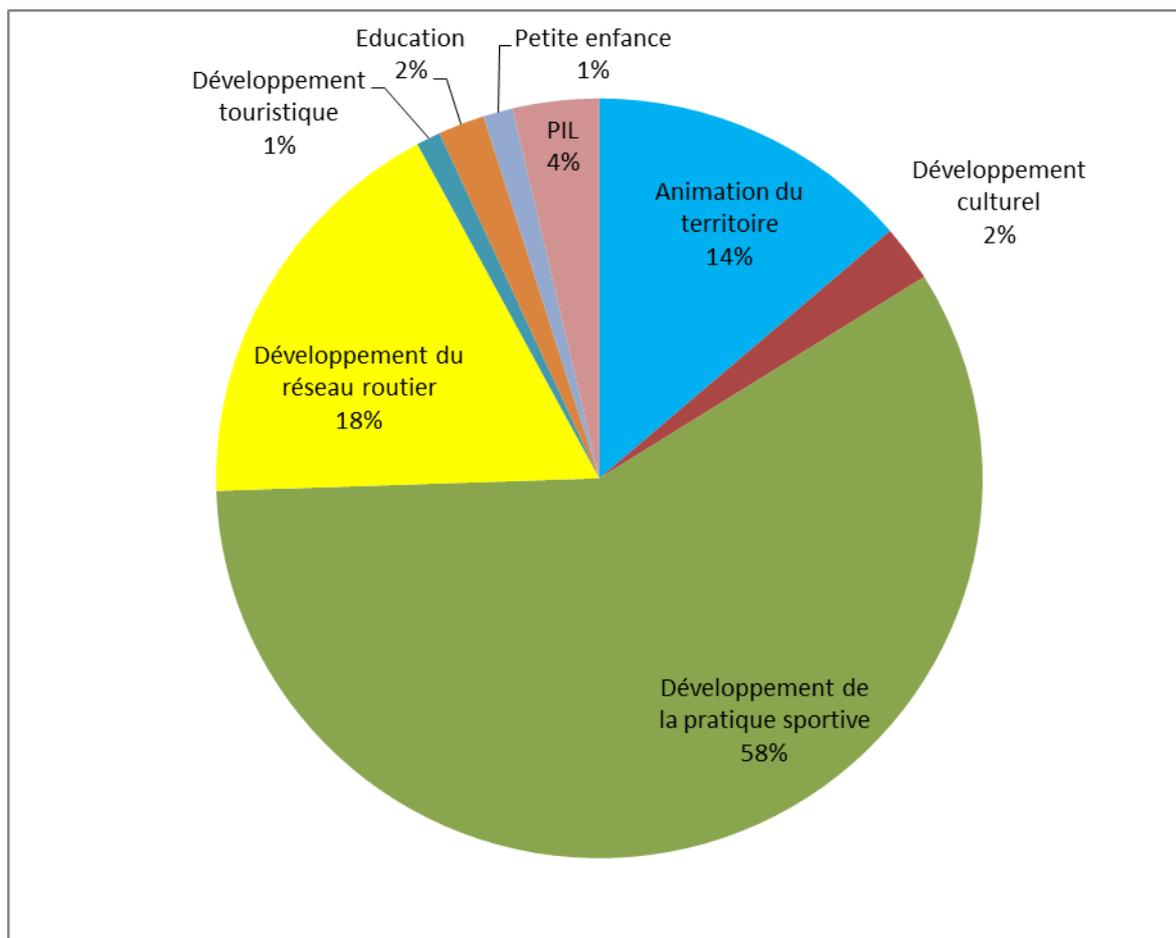
Le recensement des projets du territoire réalisé par les maîtres d'ouvrage, communautés de communes et communes, a permis de chiffrer précisément le volume financier des aides à prévoir sur la période 2012 – 2014. Les montants des subventions prévisionnelles estimées et imputées sur l'enveloppe du territoire s'élèvent à **2 469 033 €**. 58% de ce montant concernent la thématique relative au développement de la pratique sportive. Cela inclut notamment la construction d'un nouveau complexe sportif à Wasselonne.

Par ailleurs, le Conseil Général maintient son soutien au territoire sur le volet animation en le finançant à hauteur de 338 382 € et dédie une enveloppe de 90 000 € aux projets d'intérêt local (PIL), projets dont le coût hors taxe unitaire est inférieur à 50 000 €.

La nouvelle programmation du contrat sur la période 2012 – 2014 correspond à la répartition thématique suivante :

	Programmation 2012 – 2014		
	1	2	Total général
Animation du territoire		338 382	338 382
Développement culturel	59 200		59 200
Développement de la pratique sportive	570 829	870 423	1 441 252
Développement du réseau routier	435 724		435 724
Développement touristique	25 375		25 375
Education	48 320		48 320
Petite enfance	30 780		30 780
PIL	90 000		90 000
Total général	1 260 228	1 208 805	2 469 033

Pour le volet 1 et le volet 2 :



Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Suite à l'avis favorable de la commission du Développement des Territoires, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la révision à mi-parcours du contrat de territoire des Coteaux de la Mossig pour la période 2012-2014.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL